



**CRI-JaDE**

Centre de recherche  
interdisciplinaire sur  
la Justice intersectionnelle,  
la Décolonisation et l'Équité

## APPEL À PROJETS

Programme de soutien au développement de projets de mobilisation des connaissances soutenant le changement institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et concernant les Premiers Peuples

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la justice intersectionnelle, la décolonisation, et l'équité (CRI-JaDE) a notamment pour mission de promouvoir la mobilisation des connaissances et d'outiller ses partenaires et les membres de notre université en vue de développer et d'adopter des pratiques novatrices en EDI et favorables à la justice intersectionnelle et à la décolonisation.

### Objectifs du programme

L'équité, la diversité et l'inclusion se situent au cœur de la mission de l'Université de Montréal qui se reconnaît une responsabilité de contribuer à corriger l'impact des situations passées et présentes qui limitent l'accès équitable aux études, à l'emploi et à la production du savoir. À cet égard, l'identification et la remise en question d'éléments de la culture et des pratiques institutionnelles qui peuvent nourrir des rapports de pouvoir inégaux en son sein sont centrales. Dans ce contexte, [un énoncé de vision](#), [un diagnostic](#) et deux [plans d'action](#) triennaux (2020-2023), [Pour l'équité et l'inclusion](#) et [Place aux Premiers Peuples](#), ont été élaborés à la suite d'une large consultation de la communauté universitaire.

Le CRI-JaDE a été mandaté pour administrer le présent programme et sollicite des propositions d'initiatives novatrices de mobilisation des connaissances associant étroitement des chercheurs et chercheuses, d'une part, et la direction de l'UdeM, des membres de ses services ou des responsables et des membres de diverses instances, d'autre part, afin de soutenir le changement institutionnel dans les grands champs d'action des deux plans d'action institutionnels mentionnés plus haut. Ces champs d'action sont : 1) le recrutement étudiant, 2) la réussite et l'expérience dans les études, 3) la formation aux diversités, 4) les ressources humaines, 5) le vivre ensemble et la gouvernance, 6) la production des connaissances, 7) le développement des partenariats et les liens avec les diplômés et les donateurs, et 8) la transformation de l'Université.

### Nature des projets soutenus

Les projets de mobilisation des connaissances qui seront soutenus peuvent être divers en ce qui concerne les disciplines, les champs d'action et secteurs d'activités de l'Université, l'approche adoptée, les marqueurs de diversité visés et la centralité du financement demandé.

Il est possible de présenter une demande de financement pour les différents cas de figure suivants :

1. l'appui à un projet de mobilisation des connaissances ciblé qui peut être réalisé avec ce seul financement;
2. le démarrage d'un projet de plus grande envergure qui pourrait être soumis à des organismes de financement;
3. un soutien d'appoint à un projet déjà financé (par exemple, afin d'y accentuer la dimension EDI ou en lien avec les Premiers Peuples en contexte universitaire ou de réaliser des initiatives novatrices de mobilisation des connaissances dans le domaine).

### Critères d'admissibilité

1. Le projet doit être soumis par une professeure ou un professeur de l'Université de Montréal occupant un poste régulier quel que soit son rang (adjoint, agrégé, titulaire) ou par une chargée ou un chargé de cours à simple emploi à l'université engagé significativement dans des activités dans le domaine.
2. Il doit démontrer l'existence d'un partenariat étroit avec au moins un service de l'Université ou une instance universitaire ou facultaire, ainsi que la participation de ce ou de ces partenaires à toutes les étapes du projet de mobilisation des connaissances. Les projets soumis relativement au plan d'action Place aux Premiers Peuples doivent, pour leur part, démontrer la présence d'une relation partenariale avec au moins un organisme ou une communauté autochtone.
3. Il couvrira soit a) au moins un des marqueurs identifiés dans [Pour l'équité et l'inclusion](#), à savoir le genre, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la condition sociale, le handicap, l'âge, le statut migratoire, l'origine ethnique, la langue, la religion ou l'appartenance à un groupe racisé; soit b) la décolonisation de l'institution universitaire relativement aux enjeux vécus par les Premiers Peuples. Une attention particulière sera accordée aux projets se penchant sur plusieurs marqueurs et sur leur intersectionnalité.
4. Le projet doit avoir des retombées potentielles significatives sur le changement institutionnel en matière d'EDI ou de décolonisation et, plus précisément, sur l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs poursuivis par l'un ou l'autre des plans d'action.
5. Des membres des groupes visés par le projet doivent être inclus dans les activités de l'équipe.
6. L'équipe du projet devra aussi, dans la mesure du possible, être diversifiée et inclure des personnes appartenant à des groupes sous-représentés.

### Critères d'évaluation

1. Caractère innovant du projet (développe une nouvelle façon de produire, structurer et mobiliser des connaissances);
2. Pertinence et originalité du projet en regard des priorités établies par le ou les services ou instances partenaires;
3. Retombées anticipées;
4. Réalisme du budget et du calendrier de réalisation;

5. Stratégie de financement dans le cas d'une demande portant sur le démarrage de projets de plus grande envergure et complémentarité des fonds disponibles dans le cas d'une demande de soutien d'appoint.

### Soutien financier et engagement

Le financement maximal accordé par projet est de **12 000 \$**. Chaque projet ne pourra faire l'objet que d'une seule demande de soutien dans le cadre de ce programme.

**Aucune prolongation n'est possible passé le 31 mars 2024.** Les montants octroyés devront donc impérativement être dépensés au 31 mars 2024 et un rapport financier devra suivre au plus tard le 30 avril 2024.

L'équipe s'engage à :

- fournir un rapport d'activités au plus tard le 30 avril 2024 indiquant, entre autres, les impacts sur le plan des politiques, programmes ou pratiques liées à l'EDI ou aux relations avec les Premiers Peuples à l'Université de Montréal et, dans le cas des demandes de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure, les retombées en termes de financement externe demandé ou reçu;
- participer à une activité de diffusion du CRI-JaDE (p. ex. conférence, publication vulgarisée ou autre). Les personnes qui ne sont pas déjà membres du Centre seront également invitées à s'y joindre si elles le désirent.

### Dépenses admissibles

Le budget pourra notamment inclure les items suivants :

- la rémunération du personnel (professionnel et étudiant);
- les services professionnels ou techniques ;
- les frais de réseautage et/ou de maillage;
- les frais de fournitures de bureau directement liées au projet;
- toutes autres dépenses pertinentes à la mise en place du projet.

### Dépôt de la demande et dates importantes

- Date limite de dépôt des projets : au plus tard le 10 avril 2023
- Annonce des résultats : 21 avril 2023
- Déroulement du projet : entre la date de l'acceptation et le 31 mars 2024
- Dépôt du rapport : au plus tard le 30 avril 2024

### Contenu et transmission du dossier

Chaque dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants, présentés dans cet ordre :

1. L'identification des chercheurs et chercheuses de l'équipe avec le titre du projet, la nature du financement demandé (projet autonome, démarrage, soutien d'appoint) et les signatures.

2. Un descriptif du projet (maximum 4 pages, police : times New Roman, 12 points, interligne 1,5) incluant :
  - a. Le résumé, la nature du financement demandé, le ou les champs d'action couverts, le ou les services ou instances partenaires, la problématique, les objectifs visés et la démarche de mobilisation des connaissances proposée;
  - b. L'étendue de l'engagement du ou des partenaires institutionnels et des liens avec les groupes visés par le projet;
  - c. La pertinence et l'originalité du projet en regard des priorités identifiées dans le diagnostic et dans le plan d'action;
  - d. Les retombées anticipées pour le ou les partenaires et pour l'Université de Montréal;
  - e. La stratégie de financement dans le cas de demande de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure;
  - f. Le calendrier de réalisation.
3. Un budget justifié : expliquer et justifier chaque poste budgétaire et toutes les contributions fournies par d'autres sources pour appuyer les activités de mobilisation des connaissances (maximum 1 page).
4. Le CV (maximum 4 pages) des principaux chercheurs et chercheuses de l'équipe.
5. Une lettre de soutien du ou des partenaires institutionnels.

Les dossiers doivent être transmis en un seul fichier électronique (PDF) à l'adresse suivante : [info@crijade.com](mailto:info@crijade.com)

### Pour information

Tommy Planchat, coordonnateur du CRI-JaDE  
Adresse courriel : [info@crijade.com](mailto:info@crijade.com)